

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

COMMUNE DE RODILHAN
RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)
DE RODILANUM

Dates, lieux et description de l'opération soumise à enquête :

Une enquête publique conjointe, relative au projet de réalisation de la ZAC de Rodilhanum est ouverte en mairie de Rodilhan durant 26 jours consécutifs, du lundi 22 octobre 2018 à 9 heures au vendredi 16 novembre 2018 inclus à 18 heures.

Les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la ZAC de Rodilhanum, d'une superficie d'environ 5,7 hectares, sont notamment les suivants :

- aménagement d'un parc public,
- création d'environ 120 logements, répondant à une mixité sociale avec des logements sociaux et libres,
- création d'une maison en partage,
- création de nouveaux équipements publics (accueil de loisirs, crèche) ainsi que des locaux destinés à une offre de services à la personne et/ou de proximité,
- création d'une voie de desserte sécurisée.

Autorités responsables du projet :

Tout renseignement utile sur le projet peut être obtenu auprès de M. Antoine COTILLON, directeur de la société publique locale (SPL) AGATE, 19 rue Trajan à Nîmes 30035 cedex 1, tel : 04.66.84.05.47, concessionnaire de l'aménagement du projet de la ZAC de Rodilhanum.

Objet de l'enquête : Cette enquête publique conjointe comprend deux objets :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC de Rodilhanum,
- une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation de ce projet.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Alain VERDOIRE, retraité ingénieur, a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes le 3 septembre 2018.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi que les registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Rodilhan - Place de la mairie - 30230 Rodilhan, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie au public (du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, le jeudi de 9 h à 12 h) ainsi qu'à la préfecture du Gard, à la direction de la citoyenneté et de la légalité, au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site internet de la mairie de Rodilhan, disponible à l'adresse suivante : www.rodilhan.fr ainsi que sur le site de l'État à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :

Durant toute la durée de l'enquête publique, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de la ZAC de Rodilhanum et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée :

- directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la commune de Rodilhan,
- par correspondance au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Rodilhan - Place de la Mairie - 30230 Rodilhan,
- à l'adresse mail suivante : enquete-publique-rodilhanum@spl-agate.com

Toutes ces observations seront annexées aux registres d'enquête. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Rencontrer le commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public à l'occasion des permanences qui seront tenues en mairie de Rodilhan aux jours et heures suivants :

- le lundi 22 octobre 2018, de 9 h à 12 h
- le mercredi 31 octobre 2018, de 15 h à 18 h
- le vendredi 16 novembre 2018, de 15 h à 18 h.

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Rodilhan, en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9 ainsi que sur le site de l'État : www.gard.gouv.fr

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de la réalisation de la ZAC de Rodilhanum, et la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à sa réalisation.

131429

Le préfet



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 141 18 C 0002, déposée par RES en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 15 MWc sur la commune de LAUDUN L'ARDOISE

Par arrêté n° 30-2018-09-14-002 du 14 septembre 2018, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, M. Étienne TARDIOU a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie sise 144 place du 6 juin 1944 - 30290 LAUDUN L'ARDOISE, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 8 octobre au mercredi 7 novembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : « enquete-publique-photovoltaïque@laudunlaroise.fr ».

Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le lundi 8 octobre de 9h00 à 12h00
- le mardi 23 octobre de 9h00 à 12h00
- le mercredi 7 novembre de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le Préfet de Région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 20 août 2018. Cet avis est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)
- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)
- à la préfecture (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50
- sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de LAUDUN L'ARDOISE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de LAUDUN L'ARDOISE et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Anna ROSIQUE, Société RES, 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 AVIGNON - tel : 04.32.76.82.32 - mail : « anna.rosique@res-group.com ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

130539

Le Préfet



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 132 16 A 0010, déposée par URBA 35 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée de 4,99 MWc sur la commune de LA GRAND COMBE

Par arrêté n° 30-2018-09-12-004 du 12 septembre 2018, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Mme Jacqueline BUTTY a été désignée commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise 6 square Mendès France - 30110 LA GRAND COMBE, siège de l'enquête, pendant 34 jours, du mercredi 31 octobre au lundi 3 décembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : « enquete-publique-photovoltaïque@lagrandcombe.fr ». Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le mercredi 31 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 14 novembre 2018 de 9 heures à 12 heures
- le lundi 3 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le Préfet de Région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite en date du 03 avril 2018. Le courrier d'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- en mairie (services techniques - mairie annexe), sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf jours fériés)
- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf jours fériés)
- à la préfecture (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50.
- sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de LA GRAND COMBE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de LA GRAND COMBE et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Jérôme FONTES, Société URBASOLAR, 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935, 34961 MONTPELLIER Cedex 2 - tel : 04.67.64.46.44 - mail : « fontes.jerome@urbasolar.com ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

131058

Le Préfet



AVIS RECTIFICATIF DU 08/10/18

HABITAT DU GARD - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Direction des Finances et de la Commande Publique
92 Bis Avenue Jean Jaurès - BP 47046 - 30911 Nîmes - Cedex 2
mél : servicemarches@hdg30.fr
web : <http://www.habitatdugard.fr>

Référence : 2018-38-VF
Objet : **Marché de travaux pour la construction de 14 logements collectifs à Saint Hippolyte du Fort - Résidence « Simone Veil ».**

Remise des offres :
au lieu de : 08/10/18 à 11h30 au plus tard.
lire : 22/10/18 à 11h30 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://habitat-du-gard.marches-publics.info>

131520

Les petites annonces sont dans
La Marseillaise